

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes**Comité syndical – jeudi 1^{er} février 2024 – Election du Président et des Vice-Présidents****18h00****Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois****Avesnes-Sur-Helpe****Procès-verbal**

Le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur André DUCARNE, le plus âgé des membres du Conseil, pour procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Le nombre de délégués en exercice lors de ce Comité est de 55.

L'Ordre du Jour est le suivant :

- 1- Appel des Elus
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Election du Président
- 4- Elections des Vice-Présidents
- 5- Indemnité du Président et des Vice-Présidents
- 6- Délégations au Président

1/ Appel des élus

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 36

Nombre de votants y compris les procurations (8) : 44

Nombre d'absents : 10

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents :

Messieurs Christian BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALEE, Claude DUPONT, David DYSON, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, David ZELANI, Messieurs Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Vincent JUSTICE, Mesdames Danièle DRUESNES, Hélène DUMORTIER, Zahra GHEZZOU, Martine LECLERCQ, Francien CAUCHETEUX, Nathalie MONIER, Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Benoît GUIOST, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents :

Madame Emmanuelle DELABRE, Messieurs Arnaud DECAGNY, Eric FEDDI, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Lucien SERPILLON, Monsieur Thierry REGHEM, Messieurs Alain BASLY, Dominique GOBERT, Monsieur Luc BERTAUX.

Etaient excusés :

Monsieur Mickaël SNAUWAERT.

Procurations :

Dominique DACOSSE à Claude DUPONT, Serge BERNARD à David ZELANI, Alain BOUILLIEZ à Didier WILLOT, Michel DETRAIT à Mario NUZZOLO, Michel LEFBVRE à Philippe BODIN,

Pascal COBUT à Madame Colette WATREMEZ, Claude GARY à Guy ERPHELIN, Monsieur Alain DELTOUR à Vincent JUSTICE.

Monsieur GUIOST a donné procuration en seconde partie de réunion à Madame DRUESNES pour le vote des Délégations aux Président et les Indemnités du Président et des Vice-Présidents.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

2-Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

3-Election du Président

En sa qualité de doyen d'âge, M. André DUCARNE ouvre la séance. Après avoir fait procéder à l'appel des délégués, il annonce que nous devons élire, ce jour, le nouveau Président du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes/Helppe, puisque M. CAMBIER est devenu Sénateur et a démissionné de ce poste. Il précise que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. M Ducarne fait appel à candidature, Monsieur Guy ERPHELIN et Monsieur Philippe BODIN se présentent au poste de Président. Monsieur DUCARNE donne la parole à chacun afin qu'ils puissent se présenter.

A l'issue de la présentation de chacun, Madame Watremez demande s'il est possible de questionner les candidats, il lui est répondu que non.

Trois accesseurs sont désignés, Monsieur Patrick LANDA, Monsieur Francis DUPIRE, Monsieur Benoit GUIOST. Le vote a lieu et le dépouillement a donné les résultats ci-après :

-M. ERPHELIN Guy : 4 voix

-M. BODIN Philippe : 40 voix

M. BODIN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et est installé immédiatement.

M. BODIN prend la présidence de l'assemblée et remercie M. DUCARNE.

4-Election des Vice-Présidents

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à la délibération du comité syndical prise en date du 25 septembre 2020, le bureau est composé de 11 Vice-Présidents.

Après avoir fait appel aux candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

M. Patrick PIANA, Mme Zahra GHEZZOU, M. Alain GERARD, M. Vincent JUSTICE et Mme Nathalie MONIER sont candidats au poste de 6^e Vice-Président.

M. Alain GERARD, Mme Zahra GHEZZOU, M. Vincent JUSTICE et Mme Nathalie MONIER sont ensuite candidats au poste de 8^e Vice-Président.

Sont élus Vice-Présidents :

M. Guy ERPHELIN – 1^{er} Vice-Président

M. David ZELANI – 2^{ème} Vice-Président

M. Claude BLOMME – 3^{ème} Vice-Président

M. Claude DUPONT – 4^{ème} Vice-Président

M. Christian POINT – 5^{ème} Vice-Président

M. Patrick PIANA – 6^{ème} Vice-Président

M. Eric FEDDI – 7^{ème} Vice-Président

Mme Nathalie MONIER – 8^{ème} Vice-Présidente

M. Michel LEFEBVRE – 9^{ème} Vice-Président

M. Nicolas DOSEN – 10^{ème} Vice-Président

M. André DUCARNE – 11^{ème} Vice-Président

5- Indemnité du Président et des Vice-Présidents

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote ayant donné les résultats suivants :

Pour : 43 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Décide d'attribuer les indemnités suivantes :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Président : 37,41% de l'Indice Brut 1027</i>- <i>Vice-Présidents : 18,7% de l'Indice Brut 1027</i> |
|--|

6- Délégations au Président

L'Article L5211-10 du CGCT prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'une liste énumérative exhaustive.

Dans le souci de favoriser une bonne administration du Syndicat et de réduire notamment les délais relatifs aux prises de décisions pouvant porter grief non seulement aux intérêts du SEAA mais également aux usagers et tiers, le Comité Syndical décide de déléguer au Président, pour toute la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute décision concernant la préparation, le choix de la procédure, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil plafond du Code des marchés Publics permettant de passer des marchés de travaux, de fournitures et de services selon la procédure adaptée lorsque</i>- <i>Les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants tant que ceux-ci ne portent pas le montant total du dit marché au-delà du seuil précité.</i>- <i>Toute décision relative à la signature d'actes de sous-traitance.</i>- <i>Toute décision relative à la fixation des membres des jurys de concours ou des membres des commissions d'appel d'offres composées comme des jurys (membres extérieurs au Syndicat) et des primes des candidats.</i>- <i>Toute décision relative à la résiliation des marchés, accords-cadres, conventions ou contrat soumis ou non aux réglementations applicables en matière de commande publique.</i>- <i>Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, devant tous les degrés et devant toutes les juridictions.</i>- <i>Toute décision relative à la désignation de tous auxiliaires de justice pour assister le Syndicat dans les procédures.</i>- <i>Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts.</i>- <i>Toute décision relative à l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance, protocoles d'accord, indemnités versées à des tiers suite à un sinistre.</i>- <i>Toute décision relative au règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SEAA dans la limite de 10 000€.</i>- <i>Toute décision relative à la conclusion, à la gestion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (baux de location), convention de mise à disposition des biens, meubles et immeubles du domaine public et privé temporaire ou d'occupation précaire, pris en location ou données en location, contrat d'occupation de biens immeubles.</i> |
|---|

- Toute décision relative à la conclusion et la gestion de prêts à usage commodat.
- Toute décision relative à la gestion, la vente, l'échange et l'acquisition de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à concurrence du montant autorisé par le CGCT.
- Toute décision relative au renouvellement d'adhésion aux associations ou organismes et paiement des cotisations annuelles.
- Toute décision relative aux autorisations au titre du droit à l'image, ainsi que des cessions de droits de représentation et de reproductions des biens appartenant au Syndicat.
- Toute décision relative à la fixation des modalités de prise en charge des frais supplémentaires de déplacement et de représentation applicables aux agents et élus.
- Toute décision relative aux conditions de rémunération des agents titulaires et non titulaires.
- Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet tous les actes nécessaires, dans la limite de 1 million d'euros par an.
- Procéder au réaménagement de la dette, au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnités compensatrice, à la réalisation de contrats de prêts de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices et passer à cet effet tous les actes nécessaires.
- Procéder à l'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 euros et passer à cet effet tous les actes nécessaires.
- Solliciter les subventions auprès des financeurs institutionnels.
- Toute décision relative à la signature d'actes juridiques relatifs aux subventions ou autres concours financiers attribués au Syndicat et toutes demandes.
- Toute décision relative à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Ces attributions seront déléguées sans réserve ni exception pour la totalité des missions définies dans les points précités.

En vertu du même article, le Président rendra compte des travaux et des attributions exercées par cette délégation lors de chaque réunion du Comité Syndical.

En applications ses Articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT, le Président pourra déléguer à un ou plusieurs Vice-Présidents l'exercice des attributions définies ci-dessus.

Monsieur le Président informe l'Assemblée, que les délégations de fonctions aux Vice-Présidents seront proposées, débattues lors du Bureau du 8 février.

Le Président informe aussi de la mise en place « d'un portefeuille de sujets à traiter » lors des bureaux et qui seront ensuite soumis à l'Assemblée délibérante, dont voici ci-dessous un aperçu :

PORTEFEUILLE DES SUJETS A TRAITER

BUREAU DU 8 FEVRIER

SUJETS	DATE DE PREVISION	DATE DE REALISATION
Recrutement du Directeur		
Délégations aux Vice-Présidents	8 février	8 Février
Préparation de la réunion avec le SIDEC et le FACE	8 février	21 Février
<u>Outils de Pilotage :</u> Analyse de la tendance « Recettes-Dépenses » pour déterminer la marge de manoeuvre du SEAA	Avril	Mars
Réflexion sur la PCT Part Contribution du Tarif (à ce jour à 80% FACE et 20% SEAA)		

Réflexion sur le financement des chantiers Article 8 lorsque les subventions ENEDIS sont inférieures au prévisionnel	8 février Bureau et 21 février Comité	
Réflexion sur la possibilité que les villes urbaines deviennent MOA sur les dossiers d'esthétique et missionnent le SEAA sur la BT et une quote-part du Génie Civil		
Présentation et accompagnement du portail Service Collectivités Enedis dans le cadre des économies d'énergie		
Attribution Fonds de Concours (derniers dossiers avant révision du dispositif)		21 Février
<u>TICFE :</u> Reconduction, Règlement, révision du % de reversement automatique du Fond de Concours et de l'attribution d'un même reversement pour des travaux énergétiques (Attente du ROB ?)	Avril	Mars
Prochaines dates de réunions	8 février Bureau	

Le Président sonne les dates des prochaines réunions, à savoir :

- Le 8 février, réunion de Bureau, 18h à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe,
- Le 21 février, Comité Syndical, heure et lieu à définir.

Le Comité terminé, le Président invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance,
Patrick PIANA

Le Président,
Philippe BODIN